

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO. U-160-2026

RÈGLEMENT RELATIF À L'ENTRETIEN ET À L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE lors d'une séance tenue le 1^{er} juin 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert a adopté le règlement U-160-2026 :

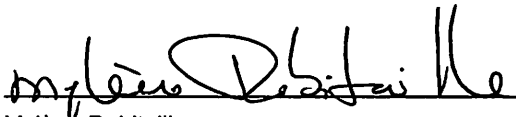
Règlement relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments de la Municipalité de Saint-Gilbert

QUE le titre du règlement en définit l'objet.

QUE ledit règlement entre en vigueur c conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1).

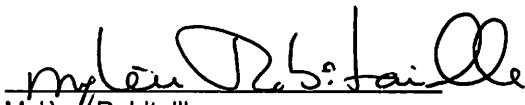
Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture. Nous vous invitons également à le consulter sur le site Web de la Municipalité : saint-gilbert.ca/ma-municipalite/reglements-municipaux sous la rubrique règlements d'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-GILBERT, LE 15 SEPTEMBRE 2026.


Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée Mylène Robitaille, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, certifie que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement U-160-2026 aux endroits désignés par le Conseil, conformément au Règlement 05-2023 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-Gilbert.


Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière